Règles officielles pour la 81e édition du CONCOURS *ALL-CANADIAN*

ÉLIGIBILITÉ

Règles d'éligibilité pour la nomination au concours *All-Canadian* :

- L'animal doit avoir été exposé à une exposition canadienne reconnue par Holstein Canada en 2023;
- Les animaux exposés dans une classe de génisses et de vaches en lait au courant de la même année peuvent autant être inscrits dans une classe de génisses que dans une classe de vaches en lait;
- Les animaux exposés la même année dans la classe Longue production et Vache adulte peuvent être inscrits dans une seule classe *All-Canadia*n, pas dans les deux;
- Dans les classes Troupeau d'éleveur et Troupeau d'éleveur junior, un seul changement d'animal sera autorisé dans la composition du groupe d'animaux. Les mêmes animaux ne peuvent pas faire partie de deux groupes de Troupeau d'éleveur;
- Les animaux R&B peuvent être inscrits dans les classes *All-Canadian* et R&B à condition d'avoir participé à la fois à des jugements Holstein et R&B;
- Les exposants doivent être en règle avec Holstein Canada.

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À UNE INSCRIPTION JUNIOR :

Le/la concurrent/e doit être membre d'un club 4-H canadien ou d'un club Jeunes Ruraux en 2023 et présenter cet animal comme projet lors de la journée d'accomplissement locale. Il n'est pas nécessaire que le/la membre 4-H soit propriétaire de l'animal.

Le/la membre 4-H doit conduire son propre animal 4-H à un minimum de deux expositions reconnues par Holstein Canada, mais l'une de ces expositions doit être une exposition canadienne "ouverte" (non 4-H) reconnue par Holstein Canada.

L'animal doit avoir été présenté à un jugement nationale de Holstein Canada OU s'être classé parmi les huit premiers à la Canadian 4-H Dairy Classic; OU s'être classé parmi les quatre premiers 4-H à des expositions provinciales, nationales ou printanière, à la Western Canadian Classic Junior Dairy Show ou à toute autre exposition canadienne majeure reconnue par Holstein Canada; OU avoir été championne, championne de réserve ou génisse 4-H ayant obtenu le meilleur classement dans sa classe à une exposition reconnue par Holstein Canada non mentionnée précédemment.

Seules les expositions où le/la membre 4-H présente son propre animal confèrent l'éligibilité à une nomination. Veuillez indiquer sur la fiche d'inscription les expositions où le/la membre du club 4-H a conduit l'animal, ainsi que le rang de l'animal dans le concours ouvert et son classement 4-H.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET PHOTOS

Les exposants sont tenus de soumettre une inscription officielle par le biais d'AssistExpo avec une photo professionnelle numérique pour chaque animal ou groupe qu'ils souhaitent présenter. Tous les classements des expositions de 2023 doivent être indiqués. Toutes les photos doivent être soumises sous forme d'images numériques. Les photos doivent préserver l'intégrité de l'animal et **inclure son étiquette (tag) d'oreille**. Les photos doivent être un portrait montrant la vue de côté de l'animal pendant la saison d'exposition 2023 et montrer la femelle en lait au même stade de lactation que lorsqu'elle a concouru.

Si l'animal a été photographié plus d'une fois cette année, veuillez indiquer clairement quelle photo vous souhaitez soumettre pour le concours.

Les participants à la classe Troupeau d'éleveur et Troupeau d'éleveur junior doivent soumettre des photos individuelles de chacun des trois animaux de leur groupe. Aucune photo de groupe ne sera acceptée.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toutes les inscriptions et photos doivent être entièrement complétées et soumises via AssistExpo avant le **mercredi 29 novembre 2023.**

NOMINATION ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un comité de 20 juges sera chargé de juger les animaux inscrits selon un processus prédéterminé. Leurs résultats décideront de façon déterminante des six nominations et des lauréats *All-Canadian*, *All-Canadian* de réserve et Mention honorable *All-Canadian* pour chaque classe.

FRAIS DE NOMINATION ET DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

- Les exposants dont les animaux seront nominés devront payer des frais de nomination non remboursables de 150 $ par animal/groupe nommé. Les exposants doivent fournir un numéro de carte de crédit valide lorsqu'ils soumettent leur inscription. Les frais ne seront imposés que si l'animal/le groupe est nominé. Une candidature suppléante sera sélectionnée et remplacera l'originale dans toute classe pour laquelle les frais ne sont pas payés.
- Aucun frais ne sera facturé pour les animaux nominés dans le concours Junior.
- Le prix *All-Canadia*n sera décerné au dernier propriétaire ayant exposé l'animal.
- Les lauréats et les nominations feront l'objet de promotion sur le site Web et sur les médias sociaux de Holstein Canada et seront diffusés sous forme imprimée. Un prix souvenir sera remis aux lauréats.

Les nominations seront annoncées sur les médias sociaux de Holstein Canada le 15 janvier 2024. Tous les résultats seront annoncés sur les médias sociaux de Holstein Canada le 25 janvier 2024.

Règles officielles pour la 81e édition du CONCOURS *ALL-CANADIAN*

CLASSES

1. Génisse été	née le ou après le 1er juin 2023
2. Génisse printemps	née 1er mars 2023 – 31 mai 2023
3. Génisse hiver	née 1er déc. 2022 – 28 févr. 2023
4. Génisse automne	née 1er sept. 2022 – 30 nov. 2022
5. 1 an été	née 1er juin 2022 – 31 août 2022
6. 1 an printemps	née 1er mars 2022 – 31 mai 2022
7. 1 an hiver	née 1er déc. 2021 – 28 févr. 2022
8. 1 an hiver en lait	née 1er déc. 2021 – 28 févr. 2022
9. 1 an automne en lait	née 1er sept. 2021 – 30 nov. 2021
10. 2 ans été	née 1er juin 2021 – 31 août 2021
11. 2 ans printemps	née 1er mars 2021 – 31 mai 2021
12. 2 ans hiver	née 1er déc. 2020 – 28 févr. 2021
13. 2 ans automne	née 1er sept. 2020 – 30 nov. 2020
14. 3 ans junior	née 1er mars 2020 – 31 août 2020
15. 3 ans senior	née 1er sept. 2019 – 29 févr. 2020
16. 4 ans	née 1er sept. 2018 – 31 août 2019
17. 5 ans	née 1er sept. 2017 – 31 août 2018
18. Vache adulte	avant le 1er septembre 2017
19. Longue production	70 000 kg de lait ou plus à vie
20. Troupeau d'éleveur (3 animaux)	les animaux doivent avoir le même préfixe
21. Troupeau d'éleveur junior (3 animaux)	les animaux doivent avoir le même préfixe
22. R&B génisse été	née le ou après le 1er juin 2023
23. R&B génisse printemps	née 1er mai 2023 – 31 mai 2023
24. R&B génisse hiver	née 1er déc. 2022 – 28 févr. 2023
25. R&B génisse automne	née 1er sept. 2022 – 30 nov. 2022
26. R&B 1 an été	née 1er juin 2022 – 31 août 2022
27. R&B 1 an printemps	née 1er mars 2022 – 31 mai 2022
28. R&B 1 an hiver	née 1er déc. 2021 – 28 févr. 2022
29. R&B 1 an en lait	née 1er sept. 2021 – 28 févr. 2022
30. R&B 2 ans été et printemps	née 1er mars 2021 – 31 août 2021
31. R&B Vache Junior	née 1ermars 2020 – 28 févr. 2021
32. R&B Vache Senior	née 1er sept. 2018 – 29 févr. 2020
33. R&B Vache adulte	née avant le 1er sept. 2018
34. Junior - génisse printemps	née 1er mars 2023 – 31 mai 2023
35. Junior - génisse hiver	née 1er déc. 2022 – 28 févr. 2023
36. Junior - génisse automne	née 1er sept. 2022 – 30 nov. 2022
37. Junior - 1 an été	née 1er juin 2022 – 31 août 2022
38. Junior - 1 an printemps	née 1er mars 2022 – 31 mai 2022